La raison d'être de la *Revue de droit linguistique*

Michel Doucet

La Faculté de droit de l'Université de Moncton a toujours eu pour mission de faire connaître et d'approfondir la recherche en matière de droit linguistique. Le fait qu'elle soit située dans la seule province officiellement bilingue au Canada donne un élan supplémentaire à cette mission.

Le Nouveau-Brunswick, à l'instar du Canada, a en effet adopté sa première *Loi sur les langues officielles* en 1969. En 1982, le Canada et Nouveau-Brunswick constitutionnalisent tous deux leurs garanties linguistiques en les inscrivant dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. En 1993, la province du Nouveau-Brunswick pousse un peu plus loin la reconnaissance de ces droits en officialisant, à l'article 16.1 de la *Charte*, la reconnaissance de l'égalité de ses deux communautés linguistiques.

L'Observatoire international des droits linguistiques est créé en 2010 par la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Son mandat est de « développer, appuyer et promouvoir la formation et la recherche en matière de droits linguistiques dans les programmes de la Faculté de droit de l'Université de Moncton et sur les scènes provinciale, nationale et internationale ».

Depuis sa création, l'Observatoire a certes fait sentir sa présence tant au Canada qu'à l'étranger. Parmi ses nombreuses réalisations, l'Observatoire a notamment organisé et participé à de nombreux colloques, publié des actes de colloque et dirigé la publication de la 3e édition de l'ouvrage collectif *Les droits linguistiques au Canada*. Fier de ces accomplissements, l'Observatoire regrettait toutefois le manque d'outil de publication en matière de droit linguistique. La *Revue de droit linguistique* est destinée à combler ce vide. À l'instar des autres revues académiques, ses articles seront évalués par des pairs avant leur publication afin d'en assurer la pertinence et la rigueur scientifique. Trois particularités la distingueront cependant des autres revues : la *Revue des droits linguistiques* sera seulement publiée en format numérique, ses articles seront publiés de façon continue et elle sera offerte gratuitement sur le site Internet de l'Observatoire.

Avant le lancement de la *Revue de droit linguistique*, bon nombre d'articles portant sur le sujet étaient publiés dans la *Revue de la common law en français*. Depuis que la publication de cette dernière a cessé, les articles qui lui étaient destinés se retrouvent ici et là dans des revues à vocation générale. L'existence d'une revue dédiée spécifiquement au droit linguistique nous semble donc essentielle.

En sa qualité de centre de recherche de la Faculté de droit de l'Université de Moncton, l'Observatoire se doit de publier principalement des articles écrits en français dans la *Revue de droit linguistique*. Cependant, en tant que centre de recherche à vocation

internationale, l'Observatoire y publiera également certains articles écrits dans d'autres langues.

L'Observatoire est convaincu que la *Revue de droit linguistique* jouera un rôle considérable dans l'avancement des connaissances en droit linguistique au Canada et ailleurs dans le monde. Puisque son succès dépend de vous, son seul souhait est que vous partagiez cette conviction!